L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 22 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE OU A LOUER—Un café éligiblement situé dans le second district faisant de bonnes affaires, on donnera la raison pour laquelle on vend. S'adresser coin Remparts et Toulouse. 24 fév - 1m dim mer ven

A LOUER.

VASTE MAISON à louer; établie en grocerie; convenable pour autre genre d'affaires. coin Dumaine et Marais. S'adresser 26 1/2 New St-Bernard. 20mars—2em

DEMANDES.

ON demande — Une dame (blanche) d'un certain âge, parlant le français, pour faire la cuisine et aider dans une épicerie. S'adresser au bureau de l'Abeille. 17mars—8f

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Hunter & Gonslinger vs Walter Turnbull & J. A. A. Rousseau.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 15,499—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le LUNDI, 1er avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un type writer caligraphe No 19,602.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22mars—22 27—1er avril

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louise Latchford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 25,250—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Phillip H. Mentz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22mars—22 27 31

Succession de Henry Jurgens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,276—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

Succession de Blanche E. Bailly, Veuve d'Alexis Dumestre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 21,799.—Division E.—Attendu que Bernard Maylie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Blanche E Dumestre décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22, 27, 31.

Succession de Nicholas Kuntz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,873—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Kuntz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22mars—22 27 31

Succession de Mme Mary Maher, femme de Daniel Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,440—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Delaney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

AVIS AUX CREANCIERS.

Joseph Cristina vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,891—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Agostino Mazzola, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Scannell et Lafaye vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Scannell et Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et de déterminer le temps et la manière par lesquels l'actif restant de la dite raison sociale insolvable, et ses membres, sera disposé; pour considérer et déterminer sur quels termes aucune des réclamations appartenant aux dits insolvables sera compromise; pour autoriser un syndic à effectuer tout compromis de la manière que le jugera la dite réunion, et spécialement pour prendre en considération la nécessité de lever l'hypothèque légale existant en faveur des dits insolvables sur une certaine portion de propriété dans la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Chestnut et Joséphine, et que tous les créanciers soient requis, conformément à la loi, d'assister à la dite assemblée.
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
22 mars—1 f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—J. F. Hollerbach vs. ses créanciers—No 26,516—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Jacob Franz Hollerbach, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bernard Fitche, notaire, à son bureau No 37 rue Carondelet, en cette ville, mercredi le 21me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Sml Henderson Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1889.
[Signé:] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
22 mars—3f au 24 avril

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, paroisse d'Orléans,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,171—Division C.
Dans l'affaire de Benjamin Ory, demandant une monition

A tous ceux que cela concerne, salut:

ATTENDU qu'à une vente publique pour taxes d'Etat non payées des années 1870 à 1879, assessées diversement aux noms de James Cain, John Moylan, P. P. Kendall et Franklin Fire Insurance Co, James D. Houston, collecteur de taxes d'Etat pour le district supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, a vendu et adjugé à Benjamin Ory, dernier enchérisseur, le 23 août 1880, en vertu de l'autorité dont il était investi par la loi No 83 de l'Assemblée générale de 1884, approuvée le 10 juillet 1884, la propriété ci-après décrite, savoir:

Cinq (5) certains lots de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Denis, Dryades, Toledano et Louisiana avenue, désignés comme lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 466; les dits lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 123 pieds.

Et, attendu que le dit Benjamin Ory s'est adressé à cette cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane de 1870.

Par conséquent, toutes personnes ayant un intérêt dans la dite propriété sont prévenues et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, s'il y a à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre la dite propriété, par suite d'une informalité dans les avis, procédures, publications, assessements, descriptions ou adjudications en vertu desquels a eu lieu la vente ci-dessus mentionnée, ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans les annonces de la vente, ou relativement à l'époque où s'est faite la vente, ou à la manière dont elle a été opérée, ou par suite de tout autre défectuosité,—d'avoir, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition, à déduire les raisons pour lesquelles la vente ci-dessus mentionnée ne serait pas confirmée et homologuée.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.
Pour copie conforme au bureau du greffier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
JAS D RANKIN, Député Greffier.
21fév—3f en 30 jours

Ecole anglaise et française
—DE—
CHAS. CARON ET L. WILLIAMS,
228 rue des Remparts.
Bonne école du soir, à $2 par mois.—Leçons [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
MARDI, 16 AVRIL 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000......	100,000
1 Lot de..	50,000......	50,000
1 Lot de..	25,000......	25,000
2 Lots de..	10,000......	20,000
5 Lots de..	5,000......	25,000
25 Lots de..	1,000......	25,000
100 Lots de..	500......	50,000
200 Lots de..	300......	60,000
500 Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de:	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'articles de toilette, notions, etc.

Cronson & Rosenthal vs Max Auren.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25,190.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 1er avril 1889, à 10 heures a. m., la propriété suivante, savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un lot d'articles de toilette, notions, châles et autres articles, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 mars—21 27—1er avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Trost, épouse, vs. Henry Trost, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le quatrième district, dans l'ilet désigné par le No 39 (aussi par le No 95) lequel lot est désigné par le No 13 dans le dit ilet, qui est borné par les rues Laurel, Washington, Annonciation et Quatrième, et mesure trente-trois pieds et six pouces de face à la rue Annonciation entre les rues Washington et Quatrième sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds, et a été acquis par Henry Trost de Frederick Kuntz Jr, le 25 mars 1886, P. J. Kraemer, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 122, folio 815.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 58, borné par les rues Washington, Chippewa, Fulton et Sixième, et mesurant cinquante-cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Washington, sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Chippewa, contigu au lot No 3 dans le fond et le lot No 2 sur la ligne de côté.

3° Un lot de terre dans le Sixième District dans l'ilet borné par les rues Colisée, Marengo, Milan et Perrier, désigné par le No 17 dans l'ilet No 45, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, déposé au bureau de L. R. Kenny, notaire public, laquelle propriété a été acquise par le dit Henry Trost de Chas D. Wills, le 27 février 1876, au bureau des aliénations, livre 106, folio 597.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25—5,11,18,25,30 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. Un ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, ilet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No 21. Cet ilet de terre mesure 319 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose:

1° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées, sur 106 pieds de profondeur; le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs Elysées et la rue Law, et le lot No 11 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 1[illegible]5 pieds de profondeur. Le lot No 12, formant le coin des rues Law et Marigny.

II. Un ilet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 18, subdivisé en huit lots, numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dessiné par J. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit ilet mesure au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. B. Kernion, notaire, 159 pieds 10 pouces de face aux Commercial Place.

III. Cinq lots de terre dans le 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'ilet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrates, d'après un plan de Voilquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent, au pied américain, savoir: le lot No 13, trente-un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7.14 21.28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de tout le contenu et installations d'une pharmacie—Aussi un jeu de comptes courants.

Francis F. Fernandez de Trava vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,986.—En vertu d'un ordre de vente daté du 14 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI 29 mars 1889, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, 229 rue des Remparts (côté Nord):
1° Tout le contenu, les installations d'une pharmacie—consistant d'un vaste assortiment de drogues, médecines, etc.; également, une vitrine, des installations, des rayons, balances, installations à gaz selon un inventaire enregistré.
2° Aussi, un jeu de comptes courants, conformément à une liste enliassée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18mars—18 21 25 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, le dit lot mesurant environ vingt trois pieds de face à la rue St Claude sur soixante pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, lequel dit lot formait partie jusqu'ici du lot de terre situé au coin de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigou qui l'a acheté de Jean Baptiste Guigou d'après un acte passé pardevant G. Duplantier, notaire public, le trois de mars dernier (1887) enregistré au bureau des aliénations dans le livre 12[illegible], folio 568.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—avril 5,12,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de course de valeur connu comme "Claud Brenan".

Thomas Nugent vs. Bill Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,857.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 4 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 22 mars 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Devant la remise et les écuries de vente de Wm. E. Leonard, No 70 rue Baronne—
Le cheval de course bai de valeur appelé "Claud Brenan".
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11,14,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, stock dans le commerce, &c., d'une pharmacie de première classe.

O. V. Graepd & H. Wehrmann vs. Charles Kummel et als,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,517—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de Charles Kummel vs. J. F. Hollerbach et als, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 26 mars 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A la pharmacie coin des rues Camp et Delord, dans le Premier District de cette ville—
Un lot de vitrines comptoirs, étagères, drogues, médicaments, trousses, jarres, fioles, parfumerie, &c., et divers autres articles, &c., appartenant à la pharmacie, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15 19 23 26

Nouvelle récolte.
Millet allemand, sorgho,
Et un complet assortiment de graines potagères et de jardins, chez
RICHARD FROTSCHER, 15 et 17 rue Dumaine.
31 fév—1m—mer, vend, dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles et divers.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—VENDREDI, 22 mars 1889, il sera vendu à 10 heures et demie du matin, à son magasin d'encan, à l'encoignure de la rue Bienville et du Passage de la Bourse—
Meubles assortis, comptoirs, étagères et divers articles trop longs à énumérer.
Conditions—Comptant.
21mars—2f

Un beau magasin en face du marché Trémé, placement profitable. Terrain de valeur avec un grand magasin en briques, No 178 rue Orléans et faisant face à la rue St-Pierre, entre les rues Villeré et Marais, mesurant 19' 10" de face aux rues Orléans et St-Pierre sur une profondeur de 114' 5" 6'''.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 6 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire. L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur le prix d'achat. 21mars—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix.

Magasin en briques à trois étages, avec résidence, formant l'encoignure des rues Orléans et Royale

Elégante résidence à deux étages, rue de l'Esplanade, No 209.

Deux maisons à deux corps de logis, Nos 341, 341 1/2, 343 et 343 1/2 rue Villeré, près de la rue de l'Esplanade.

Terrains dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany.

Aussi—Coupons, billets, bons et d'autres obligations.

Succession de Martin Seye Coste.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,146.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 mars 1889—les propriétés suivantes, savoir—

Le magasin à l'encoignure des rues Royale et Orléans.

1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St Pierre; lequel lot mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, de là 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, de là 16 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, de là 4 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, et de là 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus; citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $100 par mois.

La résidence rue de l'Esplanade.

2° Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, mesurant 36 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Esplanade, 153 pieds de profondeur sur la ligne parallèle et vers la rue Villeré, 11 pieds 10 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue de l'Esplanade, 19 pieds 4 pouces 6 lignes sur une seconde profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Marais, 64 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et 175 de profondeur sur la ligne parallèle vers la rue des Marais.

Ensemble, une élégante résidence à étage, retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée, galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double à arche, salle à manger à arche avec office, cuisine et chambre à domestique; cinq chambres à coucher au premier, cheminées en marbre blanc dans toutes les chambres de la maison principale, rotonde, gaz partout; un joli jardin d'agrément, avec pavage Schillinger, grillage en fer sur la façade, une belle écurie et remise, citernes, hangar, lieux d'aisance haut et bas, etc., etc. Le tout couvert en ardoises et en très bon ordre.

Deux résidences doubles rue Villeré.

3° Un lot de terre situé dans le même District, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Kerlerec et Columbus, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et douze chambres, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, etc., gaz dans la maison. Le tout divisé en deux corps de logis, loué $32 par mois.

4° Un autre lot de terre situé dans le même ilet, attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les bâtisses et améliorations sur ce lot sont les mêmes que la propriété ci-dessus troisièmement décrite—louée aussi $32 par mois.

5° Quatre lots de terre, situés dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par les Nos 3, 8, 9 et 11.

Le lot No 3 de l'ilet No 6, borné par les rues St Mary, Keller, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Keller sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 8 de l'ilet No 11, borné par les rues Warren, St-Joseph, Cinquième et Sixième, mesure 60 pieds de face à la rue Warren sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 9 de l'ilet No 1, borné par les rues Front, Seconde, Keller et St-Mary, mesure 60 pieds de face à la rue St-Mary sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 11 de l'ilet No 12, renfermé par les rues Warren, St-Joseph, Sixième et [illegible]. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Aussi

6° Un Bond de John W. Read, en faveur du défunt M. S. Coste pour $10,000 daté 1er février 1887, pour la vente de certaines terres situées dans la ville de Birmingham, Ala., et tous les droits contre le dit John W. Read.

7° Un montant divers de billets, comptes et réclamations d'après inventaire enliassé en Cour.

Termes et conditions—Pour les terres de la ville de Bossier, bons et comptes, comptant et pour la balance des propriétés situées en ville, un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs seront tenus de maintenir les propriétés assurées pour le montant des billets fournis et [illegible] des polices aux porteurs des billets.

Les actes de ventes contiendront la clause de non aliénation et les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et la clause des propriétés en litige sans estimation et toutes les autres clauses pénales généralement contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposeront entre les mains de l'encanteur 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Les actes de ventes se passeront pardevant Chas. G Andry, notaire.
9 mars—9,16,23,30—avril 6,13

La résidence Vigués, rue Royale No 293.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles Nos 72 et 74—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant trente-neuf pieds, trois pouces, quatre lignes de face à la rue Royale, cent quatre-vingt-dix-sept pieds, deux pouces, quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, une première profondeur de cent vingt-cinq pieds, neuf pouces sur l'autre ligne, puis se rétrécissant quatorze pieds, trois pouces, quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis une autre profondeur de soixante-et-onze pieds, cinq pouces, quatre lignes, et vingt-cinq pieds, quatre lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en briques à deux étages, écurie, cour pavée en pierres plates, etc., etc.
Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
L'acquéreur paiera, en sus du prix d'achat, les taxes pour l'année 1889.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.
9mars—9 16 au 23

Terrain spacieux avec une jolie résidence double à l'encoignure des rues Kerlerec et Roman.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889. Il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Roman et Kerlerec renfermé par les rues Esplanade et Prieur, lequel lot de terre mesure 75 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 100 pieds.

Ensemble une jolie résidence à deux corps de logis ayant un corridor d'entrée, neuf chambres, cuisine double avec hangar entre la cuisine et la maison, deux citernes, lieux d'aisance, jardin, écurie, etc.
Le tout d'après plan maintenant à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant G. Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues pour l'année 1889.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.
9 mars—9 16 22 23

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Gallatin.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—A. BRIGNONI, encanteur—Bureaux, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 février 1889, dossier 25,950, pour le compte de la succession de feu Charles Gallatin.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le Numéro Trois, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 99, vieux numéro, (aujourd'hui No 497), borné par les rues Bourbon ou Bagatelle, Marais, anciennement [illegible], Union et Urquhart, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 18 juillet 1847, et lequel terrain mesure, d'après le dit plan, en mesure française, 30 pieds de façade rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, acquis par le dit défunt, de Vincent Prats, par acte passé le 25 juin 1868, pardevant Joseph Cuvellier, notaire.
Enregistré dans le C. O. B. 95, folio 196.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage, couvert en ardoises, ayant 4 grandes chambres, cuisine, avec deux chambres, séparée de la maison principale, citerne, lieux d'aisance, etc., etc., connu sous le No 116 rue de l'Union.

Conditions—Comptant en livrant le titre. Dix pour cent devant être payés comptant sur les lieux de l'adjudication; et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1889.
L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 23—mars 2 9 16 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriétés faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, les propriétés suivantes, savoir

Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3.

Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 34 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur prix d'achat.
Actes de vente pardevant Harry E. Ker, notaire.
2mars—2 9 16 23 30—avril6

Magnifique bien de campagne avec pâturage, faisant face au Bayou St-Jean et au pont de la rue de l'Esplanade.

Succession de John Puissegur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,200.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars, 1889, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir—

Une certaine portion de terre connue comme habitation Allard, située dans le deuxième district de cette ville, faisant face en partie au Parc public et en partie face au Chemin de la Métairie et comprise entre le Bayou St-Jean, le canal d'Orléans, le Chemin de la Métairie et l'avenue Taylor, étant une partie ou portion de la propriété décrite, sur un plan déposé comme plan No 2[illegible], au bureau de Edward Gottschalck, ci-devant notaire en cette ville, d'après lequel plan la dite portion de terre a été transférée à feu John Davidson, laquelle portion de terre mesure comme suit: 292 pieds de face au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayou St-Jean, à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Boat Club, courant de là 2842 pieds de face sur la ligne la plus rapprochée du bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle mesure 4,379 pieds 3 pouces 2 lignes au canal d'Orléans, sur laquelle elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne à la ligne du City Park, mesurant le long de la ligne du fond du dit City Park 2,619 pieds 3 pouces 2 lignes de là ouvrant 850 pieds vers la ligne du fond de la propriété Gamet d'où elle mesure 400 pieds, et courant le long de la ligne de côté de la dite propriété 850 pieds au point de départ sur le chemin de la Métairie; ensemble une jolie résidence couverte en ardoises, galerie devant et derrière, grand corridor au centre, salon double avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher; une autre bâtisse attenant à la maison principale, ayant quatre chambres, cuisine, etc.

Aussi une étable pouvant contenir 70 têtes d'animaux, trois citernes, lieux d'aisance, etc., etc.
Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur fera assurer la susdite propriété, transférera les polices d'assurance au porteur des billets et assumera le paiement des taxes pour l'année 1889, en sus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé de l'acheteur sur le montant de la vente.
13 mars—13, 16, 23, 30—6, 13 avril

Jolie résidence à étage rue de l'Esplanade No 247, attenant à l'Institution Cenas.

Succession de Oscar Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,787.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1889, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur, touchant du côté de la rue Claiborne par la propriété des héritiers de la Vve Hilary B. Cenas.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double salon avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestique; à l'étage supérieur quatre chambres, chambre à bain, galerie sur le devant et derrière, lieux d'aisance, citerne, bas, cour carrelée, hangar, citerne, etc., etc.
Le plan sera exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance payable en 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêt par an, et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; l'acquéreur devra payer outre ses taxes pour 1889.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public.
Un dépôt de 10 0/0 sur le prix de vente devra être effectué en comptant sur les lieux au moment de la vente.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 6

Résidence en briques à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée, rue Royale, No 137.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur, Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74:

Un lot de terre, mesurant 26 pieds 11 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de 127 pieds 8 lignes entre les rues Toulouse et St-Pierre borné par la rue Bourbon.

Ensemble, une bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, et sept chambres aux étages, supérieurs, autre bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale, ayant huit chambres; cour pavée en pierres plates, lieux d'aisance, citerne, etc.
Loué $53 par mois.
Le tout d'après plan maintenant exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 7 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Chs. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1889.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix de vente.
9mars—9 16 au 23

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face de Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 709—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, et un ordre supplémentaire daté le 20 février 1889 dans la succession ci-dessus. la propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilot borné par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Felicity Road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.
Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2mars—2 9 16 23 30—6avril.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce et cottages aux coins des rues Levée, Jersey et Austerlitz.

Succession de John Bodé et de dame Henriette Bodé,

No 25,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 février 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée, Austerlitz, Jersey et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 10 et forme le coin des rues Levée et Austerlitz, et mesure 30 pieds de façade rue Levée, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Austerlitz, mesure américaine.

2° Le terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée, Jersey, Austerlitz et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 20 et forme l'angle des rues Austerlitz et Jersey, et mesure 30 pieds de façade rue Jersey, sur 110 pieds 4 pouces de profondeur et façade rue Austerlitz, et 110 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le tout en mesure américaine.

Conditions de la vente.—Une moitié comptant (ou plus au gré de l'acquéreur) et le restant à un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, les actes de vente devant renfermer toutes les clauses pénales d'usage.
Les taxes de 1889 devront être assumées par l'acquéreur en sus de son enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant fait au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.
16fév—16 23—2 9 16 23mars.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de biens immeubles de valeur dans le Cinquième District.

Cette Propriété de Batture de valeur connue comme le Vallette Ship Yards.

La grande et élégante Résidence en briques et en bois à deux étages No 131 rue Peter, coin Vallette.

Un splendide terrain rue Peter.

Deux lots de terre avantageusement situés sur la rue Vallette, entre Peter et Patterson.

Cet emplacement d'affaires de choix No 111 rue Patterson.

Terrain de valeur rue Vallette, entre Market et Evelina.

Meubles de maison et autres effets.

Succession de François Vallette.

No 25,984.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situées dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 30, qui est compris entre la rue Patterson, le fleuve Mississippi et les rues Vallette et Chestnut, et mesurant 99 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Patterson, sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 140 pieds, plus ou moins, au fleuve, avec tous les droits de l'accroissement de la batture qui y appartient. Les améliorations consistent d'une bonne bâtisse de bureau, grand hangar couvert des meilleures ardoises anglaises, cuve, etc. Cette propriété de valeur fait face au fleuve Mississippi; est directement opposée au dépôt du Queen and Crescent Railroad; près des Planters' Oil Works et le débarcadère du bac (ferry) du Troisième District, et à proximité du dépôt de Morgan's La. and Texas Railroad, à Alger. Le dit chemin de fer a une voie qui s'étend directement près dudit chantier.

Cette propriété a été occupée depuis 50 ans comme chantier de navire et est splendidement située pour un élévateur, entrepôt ou manufacture.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 dans l'ilet borné par les rues Peter, Alix, Vallette et Chestnut et mesure comme suit: Le lot No 21 mesure 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Peter sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 149 pieds 4 pouces et 2 lignes. Le lot No 22 mesure 36 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Peter et à la même profondeur que le lot No 21. Les améliorations comprennent une grande résidence en briques et en bois confortable et fortement bâtie, ayant de grandes galeries à l'intérieur, subdivisées avec soin et connue par le No 131 rue Peter.

3° Un terrain de valeur dans le même ilet que les lots ci-dessus décrits, se touchant et désigné comme lot No 23 et mesurant 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds 4 pouces et 2 lignes.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Peter, Vallette et Chestnut, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces et 3 lignes.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 3 de l'ilet No 30 et compris entre les rues Patterson, Delaronde, Olivier et Vallette et mesurant 24 pieds 3 pouces de face, plus ou moins, à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations désignées par le No 111 rue Patterson, consistent d'une bâtisse en bois à un étage de façade et deux étages dans le fond, occupé par Charles Albrecht comme magasin de meubles.

6° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 9, carré d'ilet borné par les rues Evelina, Market, Vallette et Olivier, mesurant 29 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade rue Vallette, 87 pieds, 2 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Market, et 89 pieds, 9 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Evelina.

A la même heure et au même endroit, il sera vendu tous les meubles de ménage etc., selon un inventaire enregistré, qui se trouvent dans la maison qu'occupait le défunt, 131 rue Peter. Des plans de la susdite propriété dressés par C. Uncas Lewis, sous-voyer de la ville, sont exposés à la Bourse, d'après lesquels ladite propriété se vendra.

Conditions de la vente—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être assumées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
23fé—23—2 9 16 23 30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois rue Octavie.

Succession de Peter Burrell.

No 25,450—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse [illegible]

Un certain lot de terre avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent et les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou qui lui appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet 573, borné par les rues Octavie, Greene et St George et l'Avenue Peters, mesurant 35 pieds de face à la rue Octavie sur 110 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Preot, notaire. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 30.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée et désirable dans le Premier District.

Une bâtisse en briques à trois étages No 52 rue Chartres.

Une élégante propriété cottage No 443 rue Royale.

Une maison en bois à deux étages No 236 rue Douane.

Une maison à deux corps de logis Nos 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

Un joli cottage double coin des rues St-Charles et Euterpe.

Vente positive pour effectuer un partage.

Dans l'affaire d'August Eichhorn et als vs. Edward Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E, No 25,836.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, rendu le 4 et signé le 8me jour de février 1889, décrétant un partage et en vertu d'un ordre en date du 12 février 1889, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, mesurant, au pied américain, 21 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistant d'une bâtisse en briques à trois étages portant le No 52 rue Chartres, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin et chambre au fond, deux grandes chambres, corridor et bureau au premier étage, cinq chambres et corridor au deuxième étage, cour, cave, lieux d'aisance, etc., et le gaz dans toute la bâtisse.

2° Deux lots de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Mandeville et Marigny, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage, ayant corridor, 10 chambres, 2 caves, hangars, lieux d'aisances, etc. Le terrain est richement embelli avec rebord en briques et planté avec des rosiers et arbustes, et porte le numéro municipal 443 rue Royale.

3° Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Tremé et Marais, mesurant 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres, corridor, etc., et une bâtisse séparée dans la cour, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cave, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 236 rue Douane.

4° Deux lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Philippe et Rousseau, désigné par les lettres G et H. Le lot G mesure 64 pieds 5 pouces et 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot désigné par la lettre H, 99 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Philippe contre la propriété de Peter Kaiser, et 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond et la portion désignée par la lettre H. Attenant au terrain désigné ci-dessus et mesurant 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot G. 110 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Jackson et 21 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse à deux étages avec façade et côtés en briques et la muraille de fond en bois et toiture en ardoises subdivisée en deux corps de logis, un côté occupé comme café et contient en outre 4 bonnes chambres et l'autre côté est occupé comme salon de barbier et contient en outre 6 chambres. Dans la cour une bâtisse séparée contenant 2 grandes chambres, un hangar, 2 citernes, lieux d'aisances, etc., et porte les numéros municipaux 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Euterpe et Terpsichore, désigné par le numéro 1, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur l'avenue St Charles, sur une profondeur et façade sur la rue Euterpe de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, mesure anglaise; ensemble avec un beau cottage en bois couvert en ardoises, élevé de la rue, subdivisé en 2 corps de logis et contenant ensemble 14 chambres, 4 cabinets, hangars, 2 citernes, cour bien pavée, galerie sur le devant et une barrière en fer ornementée. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Fred'k Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
17fév—17 23—mars 2 9 16 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril, 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet 104 borné par les rues Valence, St-George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St-George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Priot, notaire.
17mars—17 23 30—6 13 20avril.

PAR W I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'agréable résidence en briques No 262 rue Magasins,

entre les rues Delord et Poeyfarré.

Succession de Mme Susan McConnell, décédée.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 mars 1889, Dossier No 3,011, pour compte de la succession de Mme Susan McConnell, décédée il sera vendu à l'encan—

Résidence en briques à deux étages.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Delord et Poeyfarré, désigné par le No 1, mesurant 19 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et est borné, dans le fond, par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur traversant l'ilet et ouvrant sur chacune des rues Delord et Poeyfarré et en commun avec ce lot et d'autres lots la bordant.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en brique à deux étages couverte en ardoises, connue comme le No 262 rue Magasins, et contient un corridor en haut et en bas et quelques 8 chambres ou plus en tout, citerne, hydrant, etc., gaz et installations dans toute la maison, manteau de cheminée en marbre dans le salon, grand cour pavée dans le fond, hangar, etc., et évalué à à peu près 25 ou 30 piastres par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent devant être payés comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889 en sus du prix de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 24 31—7 14 20 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le délicieux cottage pour résidence, No 782 rue du Camp,

Entre les rues Septième et Huitième.

Avec deux lots de terre, jardin, &c.

Succession de Samuel Sutter, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 février 1889. Dossier No 23,277, pour compte de la succession de Samuel Sutter, décédé, il sera vendu à l'encan:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Septième et Huitième, désignés comme lots Nos 19 et 20, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent—
Un cottage en bois agréable et bien bâti, connu comme le No 782 rue du Camp, [illegible] le tout en bon état, et pouvant être loué sur une carte de l'encanteur. Le plan peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de sécurité. L'acquéreur assumera [illegible] 10 0/0 sur les lieux.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence à deux étages couverte en ardoises, No 155 rue Constance,

entre les rues Robin et Race.

Stock de banque et effets mobiliers.

Succession de D. P. Murphy, décédé.

A un long crédit. — A l'encan

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 15 février 1889. Dossier No 23,749, pour compte de la succession de D. P. Murphy, décédé, il sera vendu à l'encan:

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, lequel lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, toutes plus ou moins.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages recouverte en ardoises, et ayant 6 chambres, lieux d'aisance, office, &c., avec gaz et installations partout, galeries devant et sur le côté, citerne, hydrant et hangars, et un joli emplacement devant pour jardin, et est bien réparée avec un voisinage choisi pour résidence pour une gentille famille.

STOCK DE BANQUE.

2° Dix actions du fonds-capital de la Banque de Commerce, de $10 chacune, payées en plein.

MEUBLES DE MAISON.

3° Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, contenus dans la résidence ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour le stock et effets mobiliers, comptant sur les lieux.
Pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes pour 1889, en outre de son adjudication.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17fév—17 24—3 10 17 23mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Gasquet,

Deux jolis cottages,

Nos 314 et 316 rue Gasquet, entre Broad et Dorgenois.

Succession de E. B. Reynolds, décédé.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et un ordre supplémentaire de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", un ordre en date du 13 février 1889 et l'autre du 25 février 1889. Dossier No 24,513 pour le compte de la succession de E. B. Reynolds, décédé, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet ou Avenue Cleveland, Palmyre, Broad et Dorgenois, désignés par les lettres "A" et "B" sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de ville, en date du — février 1889. Le lot "A" mesure 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet et le lot "B" mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet, chacun ayant une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles (au pied américain), conformément à la subdivision ci-dessus de Hunter Stewart.

Sur le lot "B" se trouve un cottage en bois, connu par le No 316 rue Gasquet ou l'Avenue Cleveland, et a un corridor et 7 chambres, galerie, hangar, cave, etc.; tuyaux à gaz dans toute la maison, chambre tapissée; une maison confortable en parfait ordre et bon voisinage.

Sur le lot A se trouve un cottage en bois couvert en ardoises, et ayant quatre chambres, hangar, cave, etc., et connu par le No 314 rue Gasquet ou l'avenue Cleveland.

Le tout conformément à un plan à l'emplacement de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux, et assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 fév—27—mars 3 10 17 24 30

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Vente de Syndic.

Un cottage double attrayant et rémunératif.

Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, près de Prytanée.

Dans l'affaire de M. J. Andrews vs ses Créanciers.

No 25,790—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le joli cottage double en bois bien construit et recouvert en ardoises avec deux étages derrière, Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, entre les rues Prytanée et Perrier, plus amplement décrit comme suit: Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, &c., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, se trouvant à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Milan et Perrier, et mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné comme lot 15 de l'ilet 153 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire pour la paroisse Jefferson, Lne.

Les améliorations comprennent un cottage double, en bois et recouvert en ardoises, retiré du trottoir, ayant un extérieur attrayant, avec galerie devant et cinq chambres plâtrées et allée sur le côté à chaque corps de logis, dépendances, citerne double et pavage en briques s'étendant de la façade au fond du lot. Loué au prix de $288 par an. Avec double lignes de chars urbains sur la rue Prytanée, à proximité des marchés, des écoles et des églises, et au centre de jolies maisons nouvellement bâties, cette propriété combine tout le désirable que puisse désirer l'acquéreur, condition de première classe, un loyer sûr et qui augmentera de valeur.

Conditions comptant.—Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 23 30—avril 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petits cottages dans le Sixième District.

Succession de Mme Mary Wevers.

No 25,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 15 février, 1889 et rendu dans succession ci-dessus.

Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 19, 20 et 21. dans l'ilet borné par les rues Jersey, Levée ou Tchoupitoulas, Upperline et Robert, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Jersey, sur 110 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant deux jolis cottages. Voir le plan de distribution des chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. 10 pour cent comptant devront être déposés au moment de la vente.
Actes de vente pardevant George C. Preot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
17 fév—17—mars 2 9 16 23 30—avril 6

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

La grande et belle bâtisse en briques, à deux étages, magasin, résidence et fonderie,

Nos 231, 233 et 235 rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

No. 25,956.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B,

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et St Philippe, mesurant, mesure anglaise, 69 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, 177 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté de la rue Dumaine, et sur le côté de la rue St-Philippe le dit lot a une première profondeur de 124 pieds où le dit lot se resserre de 4 pieds, et une seconde profondeur de 49 pieds 1 pouce, et 65 pieds 3 pouces de largeur dans le fond; le tout plus ou moins et conformément à un plan de John Commony de la Première Municipalité, en date du 29 mars 1844, et déposé en l'étude de Fe. Lacoste, ancien notaire.

Les améliorations comprennent une très spacieuse bâtisse en briques à deux étages, connue sous les Nos 231, 233 et 235 rue de Chartres; la portion auparavant considérée comme résidence et ayant en tout quatorze très belles chambres faisant face sur une grande galerie faisant le tour. A l'intérieur, de la portion de rez-de-chaussée divisée en plusieurs grands ateliers qui sont maintenant occupés par des machines; aussi, de grandes écuries en briques avec 10 stalles, grande cour au centre et une grande entrée pour voitures au milieu, et corridor sur le côté pavé en tuiles; vérandah en fer ornant toute la façade de la propriété; le toit de la bâtisse du fond est une belle terrasse, et jardin d'été.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans en billets d'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue; ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, également le transfert de la police d'assurance sur les améliorations de la dite propriété, pour le montant des dits billets, détenus par le vendeur ou tout autre détenteur, y compris l'intérêt et les frais; la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur le capital et intérêts réunis dus, dans le cas de poursuites pour le recouvrement du dit montant, et la vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires, capital, intérêt et frais; l'acquéreur devra payer [illegible] le prix d'adjudication au moment de la vente, il devra, en outre, assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1889; dans le cas où l'acquéreur négligerait de passer l'acte de vente et de payer le prix d'adjudication, comme il est stipulé ci-dessus dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, l'acte de vente sera passé, sans autre formalité, pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur,
16mars—16,23,30—6,13,20 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

MACHINES.

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

No 25,956—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "B."

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 3 1/2 rue Carondelet — LUNDI, 25 mars 1889, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'encan, sur les lieux, rue Chartres entre Dumaine et St Philippe, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour le compte de la dite succession, la liste de machines de valeur, à savoir:

Une machine à vapeur,
Une locomobile avec chaudière,
Une presse droite pour perforer,
Deux tours Screw Cutting lathe avec "counter Shaft"
Un "Plainer" à main,
Crémaillère, coins, vis et bancs, "foot lathe", arbre de couche et poulies, modèles, balances, boîtes à outils vides, meules, fontes, fer forgé, quille, vieilles machines, "jumps" en cuivre avec leviers, pompe double, chaudière modèle, crics machine à rainures, meubles de bureau, flèches, crochets, enclumes, blocs, forges, soufflet, "counter Shaft", et autres beaux outils de valeur, tels qu'on en trouve dans les fonderies; le tout d'après l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
14 mars—14, 20 a vente.

PAR HOEY & O'CONNOR.

VILLA SUR LE GOLFE, S'élevant sur le magnifique rivage de la Baie St-Louis.

La résidence de M. J. W. Hincks, située sur le bord de la mer.

A l'encan à crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Le "Homestead sur le bord de la mer" appartenant à J. W. Hincks, Esq., à la baie St-Louis, Miss. Les terrains ont une façade sur le lac (environ un demi-mille du wharf de Jno. Martin) de 198 pieds, sur une profondeur d'environ 1300 pieds, avec un beau wharf et une grande cabane à bain devant; le tout d'après le plan.

Les améliorations comprennent une résidence élégante pour famille, entièrement meublée pour y demeurer, garçonnière et autres bâtisses détachées, écurie, remise, poulailler et autres bâtisses; les terrains sont ornés de magnifiques chênes, pacaniers et arbres fruitiers et une vigne [illegible] entourée.

L'endroit est bien choisi sur le bord de la mer, et peut être considéré comme étant un faubourg de la Nouvelle-Orléans, avec les facilités pour y aller et en revenir, si attrayantes, rapides, continues et confortables journellement dans la Ville du Croissant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, avec 6 pour cent d'intérêt par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas. Fahey, notaire public.
17 mars—17 24 31—avril 5 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. C. Shepard vs. ses créanciers—No 26,480—Division A.—Ordre de Cour—Que la pétition tel enliassée soit et est par le présent acceptée par la cour et qu'une réunion des créanciers de William C. Shepard soit convoquée et tenue pardevant William F. Brewer, notaire public, le 22me jour d'avril 1889, pour délibérer et voter sur la demande du pétitionnaire de lui accorder un répit; que A. B. Phillips, Esq., avocat, soit nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit W. C. Shepard soient suspendues.
Nlle-Orléans, 19 mars 1889
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAND, Député Greffier.
19 mars—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 22 mars 1889, à 11 heures a. m. dans leur salle temporaire d'encan, No 17 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 22 mars—1f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une ferme et laiterie faisant face au fleuve, au-dessus de la Nouvelle-Orléans et entre Gretna et le Canal Harvey, reliée à la ville par bacs (bateaux passeurs) faisant constamment service, et les deux chemins de fer du Pacifique.

Vente positive pour effectuer un partage.

A l'encan. A long crédit.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 796 — Vingt-sixième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Jefferson, Louisiane.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans en vertu de plusieurs jugements et ordres de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt Sixième Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus, pour la vente et afin d'effectuer un partage la propriété de valeur, qui suit, à savoir—

Ce certain morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi, en face du Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec tous les droits d'alluvions ou d'accroissement de batture qui y sont attachés, ayant et mesurant 20 arpents de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de 37 arpents à l'arpentage inférieur, et une profondeur de 41 arpents à l'arpentage supérieur, la terre est bornée au-dessus par les terres appartenant ou ayant appartenu à Mme Onésime De Gruy et en bas par les terres appartenant ou ayant appartenu à Mme Marie Huguet, et qui est composé de tout le lot No 11 et d'une partie du lot No 10 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur de la dite paroisse de Jefferson, et déposé pour renseignement dans le bureau du juge de paroisse de la paroisse de Jefferson.

La partie, ferme et laiterie de cette propriété, est maintenant louée au mois à M. Charbonnier à $13 par mois, et le pâturage est loué à bail jusqu'au 31 décembre 1889 à $400 par an à M. O. V. de Gruy.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en sommes égales à échéance payables respectivement dans un, deux et trois ans après la date de vente. La portion à crédit devant être garantie par les billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt de 6 pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spécial sur la propriété vendue, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, comme frais d'avocats pact de non alienando, etc; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1889 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Felix J. Dreyfous, notaire.
20 mars—20 23 30—6 13 20 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions, Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,183.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889 et du 14 février 1889, et un de date subséquente, rendus dans la succession, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, compris la résidence du défunt, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Chestnut, Philippe et Colisée; la dite portion de terre comprenant les lots ou portions de terre A, B et C devant être vendus ensemble, à savoir:

(A) La portion de terre mesure 78 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur et face à la rue Colisée de 159 pieds 10 pouces et 2/8 d'un pouce, ayant la même profondeur sur la ligne parallèle et la plus près de la rue Chestnut et mesurant dans le fond 78 pieds 10 pouces, désigné comme lot No 1, d'après un plan dressé par [illegible] voyer de ville, le 5 octobre 1857, déposé à l'étude d'Edward Barnett, notaire de cette ville, par un acte en date du 28 novembre de la même année, formant une partie de la portion de terre désignée par les Nos 5, 6, 7, 8 [illegible] d'un plan dressé par Hedin, voyer, le 28 [illegible] 1846, et déposé comme plan No 16 à l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville; et (B) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent appartenant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Coliseum et Chestnut, [illegible] la portion de terre premièrement décrite et mesurant 49 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes égales et parallèles et mesurant dans le fond 49 pieds [illegible] étant une subdivision de et comprenant cette certaine portion de terre désignée par le No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 9 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année; et (C) cette portion de terre dans le fond de et attenant en partie au-delà de la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, ayant une façade sur la rue Colisée de 25 pieds de face sur une profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles et mesurant 25 pieds dans le fond tout comme il est exhibé par la lettre C sur un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, [illegible] enliassé.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encoignure des rues Philip et Colisée, mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Colisée et ayant la même profondeur sur la ligne égale et opposée et mesurant dans le fond 90 pieds, formant une partie des lots Nos 11 et 12 et une partie des plusieurs lots Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 26 février 1851, déposé pour référence en l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville et plus amplement décrite sur un plan désigné comme D sur le plan par A G Blanchard, voyer, enregistré dans ces opérations. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé avec corridor au centre, connu par le No 241 rue Philip.

3° La moitié indivise de quatre certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent; les dits lots ou portions de terre desquels le dit défunt était le propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, c'est à dire Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No [illegible] borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Canal, trois des dits lots ou portions de terre sont désignés comme les lots E, F et G, sur un plan en date du 3[illegible] avril 1881, certifié par L. H. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. [illegible] passé pardevant F. Grima, notaire, en date du 7 juillet 1881. les dits trois lots E, F et G se touchent et mesurent comme suit:

Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 78 pieds de profondeur sur chaque côté. Le lot F mesure 21 pieds de face à la rue St-Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Commune. Et un autre lot ou portion de terre, dans le même ilet, borné par les rues Commune, Camp, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, sur 86 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Charles, 85 pieds [illegible] sur l'autre ligne [illegible] opposée, et 21 pieds [illegible] pouces de largeur dans le fond. Le dit lot est décrit comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1835, [illegible] par le lot No 6. Les améliorations sur les lots [illegible] décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et Nos 131 à 129 rue de la Commune, formant l'angle nord est des rues St-Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands populaires H. D. McCowan, magasin de vêtements et d'articles de toilette, et J. U. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail; ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS.

Une action de l'Association de la Variété; une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat"; une action de l'Association de l'Opéra; une action de la Bourse au Coton; une action du Nouveau Jockey Club de la Louisiane; 25 actions de la compagnie dite "Southern Mutual and Land Improvement" de $100 chacune; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune; 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

51 actions du Trans-Continental Transportation Co. de $100 chacune.
25 actions du fonds capital du Texas Continental Meat Co. $100 chacune.
12 Bons troisième hypothèque de Louisiana Ice Manf'g Co. de $100 chacun.
Certificat d'Etat et de taxe pour $175 pour dix coupons de Bons d'Etat qui ont échu en janvier 1879.
4[illegible]10 parties de 24 coupons No 12 de $35 chaque, Bons de l'Etat de la Louisiane.
2 Certificats, paroisse Avoyelles scrips, se montant à $48.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'heure et à l'endroit de la vente de la résidence du défunt:

Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure du défunt, No 222 rue Jackson, dans le quatrième district de cette ville, selon un inventaire enregistré en cette affaire.

Aussi, un Cheval, un Phaeton et un Poney.

Conditions de la vente—Comptant les actions, les effets mobiliers, etc. Pour les immeubles [illegible] description plus haut. Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste à un et deux ans de crédit en billets à ordre des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs, les frais de les polices transférées aux exécuteurs et héritiers ou parties survivantes ou commanditaires, et les billets donnés pour la portion à crédit de la vente ainsi qu'il est dit plus haut, portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les acquéreurs assumant le paiement des taxes pour l'année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, rue de la Commune, 163. 15 fév—15,23—mars 2,9,16,23